

CONFERENCE NATIONALE DES PENSIONS

REPONSES DES AINES DU CDH AUX QUESTIONS POSEES

En guise d'introduction :

Les Aînés regrettent vivement que les mouvements aînés n'aient pas été associés aux travaux de la CNP. Ils insistent sur la nécessité de développer une politique en faveur des aînés qui corresponde aux besoins réels de la population et s'opposent à toute mesure qui viendrait dépouiller la sécurité sociale en faveur d'autres besoins.

Priorités principales :

1. Priorité absolue au premier pilier

Avec une liaison au bien-être automatique et généralisée
Sans modification des crédits d'impôts

2. Pas de modification de l'âge légal de la retraite

3. Augmenter l'âge réel du départ à la retraite :

- Instaurer des réductions de cotisation sociales plus importantes pour les travailleurs de plus de 55 ans
- Imaginer des contrats de tutorats dans les entreprises et le secteur public, y compris l'enseignement.
- Instaurer des formules spécifiques de partage du temps de travail ou de travail à temps partiel pour les personnes de plus de 55 ans, avec maintien du droit complet à la pension.
- Relever progressivement l'âge de la prépension conventionnelle individuelle, sauf pour les métiers pénibles

4. Maintien du système actuel en matière de périodes assimilées

Autres propositions :

- Relever progressivement jusqu'à 38 ans le nombre d'années de carrière exigées pour pouvoir partir à la retraite à 60 ans, sauf pour les métiers pénibles
- Instaurer un 1^{er} pilier bis obligatoire
- Instaurer un plafond absolu pour la déductibilité fiscale et le régime de cotisation sociale de faveur du 2^e pilier
- Harmoniser les pensions minimum des salariés et des indépendants
- Supprimer le malus pour prise de pension anticipée des indépendants
- Obtenir une information transparente sur le coût fiscal du 2^e pilier
- Supprimer la cotisation de solidarité
- Indexer les plafonds d'activité autorisée
- Uniformiser la taxation du capital et de la rente en matière d'assurances (vie-groupe-etc..)
- Instaurer une assurance autonomie fédérale
- Poursuivre et uniformiser la politique des bonus pour ceux qui travaillent au-delà de 60 ans. Assurer une meilleure information de cette mesure
- Poursuivre l'amélioration de l'information des candidats à la pension, y compris de manière prospective.

Amélioration du financement :

Uniquement via le financement alternatif et/ou l'instauration d'une cotisation sociale généralisée